



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Algérie

Question écrite n° 19861

Texte de la question

M. Daniel Paul appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les problèmes qu'ont rencontrés des enfants algériens invités à venir passer des vacances en France. En effet, de nombreuses associations avaient tout mis en oeuvre pour que de nombreux enfants d'Algérie viennent en France passer quelques jours dans des familles d'accueil. Pour certaines associations, l'expérience était renouvelée chaque année depuis 1994. Cette année, les conditions d'accueil étaient, comme à l'habitude, réalisées dans le respect de la légalité républicaine, mais les enfants n'ont pu être reçus : une circulaire du gouvernement algérien a interdit les voyages d'enfants victimes du terrorisme à l'étranger. La France, patrie des droits de l'homme, ne peut rester insensible à cette situation. Aussi, il lui demande quelle attitude il compte adopter pour que ces échanges, qui offrent à des enfants la possibilité de vivre quelques semaines de sécurité, puissent reprendre dans les meilleurs délais.

Texte de la réponse

Les opérations organisées par le milieu associatif français, en liaison avec les associations algériennes, au profit de l'enfance et de la jeunesse algériennes constituent un témoignage concret de la solidarité de la société française avec ce pays. Elles contribuent directement, sans volonté d'ingérence, au rapprochement et à une meilleure compréhension entre nos deux peuples. Le gouvernement français a fait part aux autorités algériennes de son regret suite à leur décision d'interdire le séjour en France d'enfants algériens au cours de l'été dernier. Il souhaite de tout coeur qu'une solution soit trouvée entre le gouvernement algérien et les ONG concernées afin de permettre la reprise de ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Paul](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19861

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5355

Réponse publiée le : 28 décembre 1998, page 7055